# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-4-73 505475

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ** - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL 30 F.

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

*Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture* - C. C. P. DIJON 3405.12 K

18 Avril 1973

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté ", Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 151 Supplément n° 1 - Avril 1973

## VIGNE

Les conditions climatiques depuis dix jours ont entravé le développement végétatif. L'abaissement des températures a été général et important. De fortes gelées ont été observées notamment dans l'YONNE, la NIEVRE et le JURA. En outre, des chutes de neige se sont produites dans la région d'ARBOIS (PUPILLIN et MESNAY) et dans le REVERMONT (JURA).

Il convient cependant d'attirer l'attention au moment du débourrement, sur les dangers présentés par les noctuelles, l'excoriose et l'acariose dans les situations favorables.

Noctuelles : Dès la constatation des premiers dégâts, utiliser des appâts à base de son à raison de : son 60 Kg, eau 20 à 40 litres et endosulfan (400 g.m.a.) ou toxaphène (600g.m.a.) ou lindane (200 g.m.a.). Epandre au pied des souches, en petits tas à raison de 60 à 80 Kg à l'hectare. Maintenir l'humidité des appâts.

N.B. : Des pulvérisations à base de lindane 4 à 5 Kg m.a./ha) ou de toxaphene (4 à 5 Kg m.a./ha) ou de trichlorfon (2 Kg m.a./ha) sont conseillées le cas échéant. Le carbaryl à forte dose est préconisé par certaines firmes.

Boarmie : Dans les vignes attaquées l'an dernier, et les vignes voisines, surveiller la présence de ces chenilles arpenteuses gris-brunâtre, déjà décelées la semaine dernière en BEAUJOLAIS et MACONNAIS. Utiliser les pulvérisations signalées ci-dessus. Ces produits sont également efficaces contre les "chenilles bourrues".

Otiorrhynques - Péritèles : Le poudrage des ceps et du sol à base de lindane est recommandé.

Excoriose : Le traitement d'hiver peut être complété aux stades B-C et D par une application à l'aide d'un fongicide de synthèse (mancozebe, manebe, propinebe, folpel, captafol, dichlofluanide, dithianon) aux doses préconisées par les fabricants. (Stade B-C pointe verte, D feuille dressée).

Acariose - Erinose : Dans les vignes attaquées par ces ravageurs, effectuer un traitement :

1) soit à l'aide d'un oléoparathion, dont l'efficacité dépend d'un bon "mouillage" des ceps, baguettes et coursons et d'une température suffisante. Suivre les prescriptions des fabricants, étant donné la multiplicité des formulations. Ce traitement est efficace contre la Pyrale.

2) soit, de préférence, à l'aide d'un acaricide de contact dès l'éclatement des bourgeons. Ce traitement sera complété, dès le développement de la vigne (1ère feuille) par un acaricide (ester phosphorique) par temps chaud.

Brenner : Rappelons que le 1er traitement se situe au stade 3 feuilles étalées à l'aide de fongicide de synthèse (folpel moins efficace) ou d'organo-cupriques.

## TOUTES CULTURES

Lessivage des produits par la pluie : Le lessivage des produits par des pluies cumulées importantes ou de fortes précipitations nécessite le renouvellement des traitements de protection, sans attendre l'avis de la Station. Cette recommandation s'applique aussi à un traitement insuffisamment sec, lavé par une petite pluie.

P. 406

PROTECTION DES ABEILLES : Les traitements mettant en jeu des produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits pendant la floraison des arbres fruitiers, plantes cultivées ou autres mellifères présentes dans les cultures. Il est donc conseillé de cesser tout traitement à l'aide de ces produits dès le début de la floraison.

Les insecticides suivants, reconnus non nocifs pour les abeilles sont autorisés : pyréthrines synergisées, roténone, endosulfan, toxaphène et polychlorocamphane, diéthion, phosalone, chinométhionate, chlorphénamidine, dicofol, tétradifon, tétrasul, thioquinox. La prudence recommande toutefois d'éviter leur application pendant les heures ensoleillées.

## C O L Z A

Méligèthes : Dans les zones où les colzas sont au stade "boutons floraux groupés" surveiller attentivement les cultures et intervenir si nécessaire : 1 à 2 méligèthes par plage florale peuvent en effet occasionner des dégâts importants.

## ARBRES FRUITIERS

Tavelures : Les premières projections assez abondantes ont été observées lors des petites pluies des 11 - 12 avril, elles vont se poursuivre avec de nouvelles précipitations. Il faut assurer la protection des arbres au fur et à mesure de leur arrivée aux stades C3/D à l'aide d'une bouillie cuprique titrant 500 grammes de Cu. métal/hl.

Oïdium : Ajouter un anti-oïdium à la bouillie anti-tavelure, et éliminer les pousses oïdiées.

Puceron vert du pommier : Les premiers individus ont été observés depuis quelques jours. Surveiller les plantations et traiter en cas de nécessité. Il en est de même pour les chenilles défoliatrices et les cheimatobies.

Teigne des fleurs du cerisier (Fougerolles) : Nous rappelons notre bulletin 150 de mars.

Monilia, gnomonia : Les cerisiers arrivent à un stade sensible aux contaminations. La suppression, à la taille, des brindilles sèches sera complétée par l'application avant floraison d'une bouillie cuprique éventuellement additionnée d'un oléoparathion.

## PETITS FRUITS

Otiorrhynque, péritèles sur framboisier : Ces ravageurs, qui sont de gros charançons, se cachent au pied des touffes et détruisent dans la nuit les jeunes bourgeons. Les dommages, assez fréquents, peuvent être limités par l'application copieuse de lindane ou d'organo-phosphorés. Ces produits sont également préconisés contre les chenilles défoliatrices présentes dans les cultures de cassissiers.

A ce sujet, il convient de se rappeler que les traitements ne doivent pas être systématiques mais de plus en plus raisonnés avec décisions de traiter prises seulement après contrôle approfondi de la présence des ravageurs ou de leurs dommages.

Dernière note : Bulletin n° 151 - Avril 1973

Les Ingénieurs chargés
des Avertissements Agricoles :

J. PETIOT - M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET